L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 FEVRIER 1895. Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienvil'e.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 5 FEVRIER 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

L'AMNISTIE.

Si l'on se donne la peine de lire les journaux de presque tous les pays et de presque toutes les opinions, à l'exception de ceux qui sont ouvertement révolutionnaires et prêts à pactiser avec l'insurrection, si elle éclatait demain, on y trouvera une expression générale de regret, à propos de l'amnistie qu'a fait voter M. Ribot. Si, disent-ils, le nouveau Cabinet a cru ainsi se concilier, ne fût-ce qu'un instant, les radicaux et les socialistes violents et ramener un peu de calme dans les esprits, il s'est trompé ; il en verra bientôt la preuve. Voilà ce que ces organes de l'opinion disaient hier ; les faits prouvent déjà, aujourd'hui qu'ils avaient raison.

L'amnistie est une fausse mesure, dont les nouveaux détenteurs du pouvoir et la France entière n'auront qu'à se repentir. Sous une république démocratique, où tout est basé sur la souveraineté populaire et le suffrage universel, dans ce pays comme partout ailleurs, l'amnistie est nécessairement et fatalement, un soufflet donné à la loi et à ceux qui étaient chargés de l'exécuter.

De deux choses l'une :

Ou les condamnés étaient coupables, et alors il faut qu'ils subissent leur peine ; sans quoi, il n'y a plus ni bon ordre, ni sécurité, ni gouvernement possibles. C'est une prime accordée aux fauteurs de désordre.

Ou ils étaient innocents ; et alors ce sont ceux qui les ont condamnés qui étaient les vrais coupables et qu'il faut envoyer, à leur tour, à Cayenne. Impossible de sortir de ce dilemme.

Nous savons que l'on invoque bien haut la pitié, l'indulgence, la miséricorde ; que l'on parle, les yeux mouillés de larmes de crocodile, du repentir des coupables. Tout cela est parfaitement faux. Ceux qui s'expriment ainsi, savent qu'ils ne disent pas la vérité.

Il n'est pas vrai que les amnisties rentrent chez eux repentants et prêts à s'amender. Sur cent, il n'y en a pas deux qui cèdent à ce sentiment.

A leurs yeux, l'amnistie n'est pas un pardon qu'on leur accorde, c'est la réparation d'un tort qu'on leur a causé, d'un crime que l'on a commis à leur égard, et la première pensée qui leur vient à l'esprit, en rentrant dans le pays, c'est de se venger de leurs persécuteurs.

Ce n'est pas seulement le bon sens et le raisonnement qui démontrent qu'il doit en être ainsi ; ce sont les faits qui le prouvent. Il n'est pas un seul gracié, ou plutôt—car ils n'admettent pas la grâce qui laisse planer sur la tête du coupable un souvenir de la faute passée—mais un seul amnistié qui, redevenu blanc comme neige, ne crie beaucoup plus fort et ne se montre beaucoup plus violent, après l'amnistie, qu'auparavant.

Sont ce là les rêves d'un esprit bourré de préjugés ou d'une imagination déraisonnablement alarmée ? Non, certes. Ce sont des faits qui se sont reproduits constamment, régulièrement, fatalement, à la suite de fausses mesures de ce genre.

Il en savait quelque chose, Gambetta, le grand faiseur d'amnistie, sous la République. Ce sont ses amnistiés à lui, qui lui ont causé le plus de tracas ; qui, avant sa mort, avaient déjà tué son influence, sa popularité.

Tout cela ne veut pas dire que parmi ceux qui sont l'objet de cette mesure de clémence, il ne se trouve jamais des gens qui s'amendent et se convertissent ; mais quelle en est la raison ? La voici.

Toute violence, toute rébellion devenant, aux yeux de certains collèges électoraux révolutionnaires, heureusement fort rares jusqu'ici, un titre aux places lucratives, aux emplois bruyants, il arrive à certains amnistiés de passer, aisément et rapidement, de Cayenne ou de la Nouvelle Calédonie à la Chambre des Députés. S'ils ont quelque facilité de parole ou quelque valeur intellectuelle, ils sont susceptibles d'entrer dans quelque Cabinet au premier rang ou en sous-ordre ; ils passent alors, forcément, à l'état d'hommes de gouvernement ; ils deviennent la cible de leurs anciens camarades de pénitencier qui, ayant été moins heureux qu'eux leur font la guerre et qu'ils sont, un jour ou l'autre, obligés de renvoyer à Cayenne, d'où ils n'eussent jamais dû sortir.

Et cela dure jusqu'à ce qu'une autre maladroite amnistie ramène ces derniers dans la mère-patrie, pour leur permettre de chasser du pouvoir leurs anciens compagnons d'infortune ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que, d'amnistie en amnistie, de crise en crise, de chute en chute, on roule rapidement sur la pente qui conduit à la Commune ou à l'anarchie.

Scandales.

Il se passe en ce moment, à Washington, et très pacifiquement, nous devons le dire, un fait assez semblable aux conventions de certains chemins de fer qui menacent la France de bien des troubles.

Le gouvernement pour faciliter la création de lignes ferrées qui allaient établir des communications entre le centre du pays et la côte du Pacifique, avait émis des bons sur lesquels il devait avoir les premières hypothèques. Le Congrès, sous l'influence des compagnies, avaient voté une loi reléguant les Etats-Unis au second rang.

Or, ils ont payé jusqu'ici et sont menacés de payer plus que ne valent ces chemins de fer ; ils ont été évidemment exploités et dupés.

C'est un représentant de la Louisiane, M. Boatner, qui a pris en main la cause de l'Etat. Il a essayé de lui sauver deux ou trois cents millions de dollars ; il y a réussi. C'est un énorme service qu'il a rendu au public.

Les gouvernements de notre époque ont été, depuis une trentaine d'années, victimes des intrigues et des exploitations des Compagnies. On ne peut que féliciter les Etats-Unis d'avoir échappé à un piège nouveau qu'on leur tendait et on ne peut que remercier M. Boatner de l'œuvre qu'il vient d'accomplir.

Les deux affaires qui émouvent l'Union américaine et la République française se ressemblent assez. En résulte-t-il que le gouvernement de l'Union doive être ébranlé dans fondements, comme est menacé de l'être celui de France ? Non, certes. L'immense supériorité du régime représentatif américain sur celui d'outre-Atlantique c'est que l'on peut ici opérer parfois des réformes sérieuses et mettre fin à des affaires scandaleuses, sans troubler la paix publique.

La reine des îles Hawaii.

Il y a eu une tentative de contre-révolution aux îles Hawaii, en faveur du rétablissement de la monarchie ; elle a été vite et aisément supprimée. Cela devait être. Les Canaques ne sont pas gens à faire des révolutions ; ils n'y entendent rien ; ils n'ont aucune force de résistance. Ils vivaient sous un régime qui leur plaisait, parce qu'il ne les tracassait pas et sous une reine qu'ils aimaient, parce qu'elle ne les chargeait pas d'impôts.

Malheureusement, il y avait pas mal d'étrangers chez eux. Un pareil régime ne leur allait pas. Ils voulaient être annexés aux Etats-Unis, pour jouir des avantages économiques que devait leur procurer cette annexion. Ils n'y ont pas réussi, jusqu'ici du moins. Mais c'est dans ce but qu'ils avaient poussé le représentant de l'Union à intervenir et à les aider à changer la forme du gouvernement. A cela ils ont réussi fort aisément, étant comme l'impuissance des natifs du pays à leur résister.

Disons le mot, le président des Etats-Unis n'a pas osé réparer complètement le mal accompli et rétablir les choses dans l'état où elles étaient, quand a eu lieu la révolution faite par les étrangers. Il s'est contenté d'ordonner une élection générale, qui n'a été, en réalité, qu'une élection partielle ; naturellement elle a eu des résultats républicains.

C'était prévu d'avance. Voici, maintenant, la malheureuse reine emprisonnée. Pourquoi ? est-ce une conspiratrice, cette femme-là ? pas le moins du monde ; mais elle a dû tout simplement écouter favorablement ses compatriotes qui voulaient lui rendre sa couronne. Sa détention est une cruauté inutile. Les étrangers qui habitent les îles Hawaii ont obtenu, sinon le tout de ce qu'ils voulaient, au moins une partie. La Reine n'est pas dangereuse pour eux. Qu'ils la laissent donc en paix. Ils y gagneront dans l'estime publique, ce dont ils ont un assez grand besoin.

Rupture des négociations entre la Chine et le Japon.

Ce que nous avions prévu est arrivé. Les négociations de paix sont rompues à Hirothima. Au fond, les deux belligérants ne semblent pas très désireux de mettre bas les armes.

Les Japonais, parce qu'ils comptent remporter d'autres victoires que celles qu'ils ont déjà à leur actif ; et, par conséquent, pouvoir dicter des conditions qui leur seront beaucoup plus avantageuses. En effet, nous les voyons continuer, à Wei Hai-Wei et aux alentours, la série de leurs succès.

Les Chinois, parce qu'ils n'ont pas désespéré de vaincre leurs ennemis, chasser les envahisseurs de leur sol. Ne remarque-t-on pas, depuis quelque temps, qu'ils tiennent mieux tête aux Japonais, et que ces derniers gagnent plus difficilement leurs batailles ? Ne fait-on pas, depuis quelques jours, courir le bruit que le gouvernement de Pékin masse plusieurs centaines de mille hommes, autour de la capitale ? certains même ont dit 500,000. Il y a évidemment dans ce chiffre une grosse exagération ; mais le bruit ne doit pas être sans fondement.

Enfin, n'apprenions-nous pas, tout récemment que les cinq ou six grands chefs de l'Etat avaient reçu en présent un sabre à deux tranchants avec lequel ils ont le droit de trancher la tête à quiconque parlerait de faire la paix. Tout cela n'indique pas un grand désir de mettre bas les armes. Aussi est-il bien possible qu'à Pékin on n'ait envoyé au Japon les négociateurs que le Mikado vient assez lestement de renvoyer chez eux, que pour gagner du temps. Mais les Japonais ne semblent pas se laisser duper par ces ruses par trop grossières. S'il y a un fond de vérité dans les bruits de grandes conglomérations que l'on réunirait dans les environs de la capitale de l'Empire du milieu, il y a à redouter qu'il ne s'y manifeste quelque terrible épidémie, quelqu'effroyable peste, au commencement des chaleurs. La crainte a déjà été exprimée dans quelques journaux d'Europe.

Les gouvernements du Vieux Monde feraient donc bien d'intervenir, au moins au moment du printemps pour prévenir les dangers qui les menacent et les épidémies qui pourraient se propager au loin et exercer de grands ravages.

SUBSTITUTIONS DE NOMS.

Il y a des noms qu'une tache de sang ou de boue a éclaboussés et qu'il est difficile de porter. Ils tombent en quelque sorte sous le mépris public. Une action infâme les a déshonorés.

Eneralus, troublés par une parenté qu'ils abhorrent, de braves gens rejettent leurs noms patronymiques qu'une souillure a désignée au dédain de tous.

Cela s'est produit plusieurs fois dans l'armée. On se rappelle les substitutions de noms qui ont été autorisées en faveur de deux officiers supérieurs, le colonel Bazaine et M. Caffarel, officier d'état-major, attaché militaire de l'ambassade française à Constantinople.

Aujourd'hui, c'est un capitaine d'artillerie qui répudie le nom que lui assigne son état civil pour qu'aucune confusion ne puisse jamais s'établir entre sa personnalité et le Judas que le Conseil de guerre vient de flétrir.

Sa demande de changement de nom sera certainement favorablement accueillie. Il est rare que l'on repousse, au Ministère de la Justice, une requête aussi motivée. Mais il n'y est fait droit qu'après un laps de temps déterminé par la loi et des formalités qui donnent à cette substitution toute la publicité nécessaire.

La loi invoquée ici est celle du 11 germinal an XI. Une ordonnance du 3 juin 1819 prescrit que l'arrêté d'autorisation ne doit recevoir son exécution qu'au bout d'une année à dater du jour de son insertion au *Bulletin des Lois*, délai pendant lequel des oppositions peuvent être présentées. Enfin, un jugement du Tribunal civil sanctionne l'autorisation accordée par un changement de nom.

Chaque crime retentissant entraîne un certain nombre de ces changements de noms. Une parente de l'assassin Gamahut fut, il y a trois ans, autorisée à prendre le nom de Gamoir. La femme et la fille de l'assassin Eyraud, les parents du couple Fenayron, ceux d'Anastay, ont également pu changer de noms.

En de tels cas, les autorisations s'accordent toujours ; il y aurait inhumanité à les refuser. On a vu des malheureux réduits à la misère et au suicide à cause de la répulsion que prévoyait un nom exécré. Ils avaient voulu lutter contre un préjugé ; ils en sont morts.

On change souvent de nom pour des motifs moins graves. Des collatéraux rêvent parfois par une rectification d'état civil un titre de noblesse qui se perdait. Le vrai nom de Lamartine est Alphonse de Prat ; celui de Lamennais, Félicité Robert. L'historien Vaulabelle n'est qu'un Tenaille anobli.

Après 1830 particulièrement les distinctions nobiliaires furent abandonnées au caprice et à la merci de tous. La noblesse de Balzac semble dater de ce temps-là, sans s'appuyer sur aucun titre.

D'autres, dotés de moins ridicules ou grotesques, réclament le bénéfice de la loi de germinal afin d'échapper à un vrai martyre. Sous le premier Empire, le sénateur Cochon, qui portait gaillardement ce vocable malsonnant, finit par consentir à s'appeler comte de Lapparent.

C'est à la même époque que Merda, le gendarme du 9 Thermidor, devenu officier supérieur et pourvu du titre de baron, purifia son nom en supprimant l'R.

En 1844, une ordonnance autorisa les Platteveche à prendre le nom de Les Bourdelais.

Une autre recrudescence de faux noms eut lieu sous le second Empire. Elle était produite par la mauvaise foi, l'intérêt et des calculs coupables, plutôt encore que par la sottise ; aussi une loi du 28 mai 1858 est-elle intervenue, frappant d'une amende de 500 francs à 10,000 francs quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, aura publiquement pris un titre ou aura changé, altéré, modifié le nom que lui assignent les actes de l'état civil.

Mais on fabriquait officiellement des titres. En 1859 M. Barbet, qui génial sait de s'appeler ainsi, obtenait la faveur d'ajouter une particule à son nom et de se qualifier Barbet de Jony.

Une des plus étranges, métamorphoses de noms patronymiques est celle d'où est issu le nom de Plantamour, porté par un savant. Celui dont ses ancêtres étaient affublés ne se peut écrire. L'origine de ce nom de Plantamour est à peu près la même que celle du nom de Bonnechose qui remonte à Louis XV.

Plus anciennement les gens qui s'alarmaient du ridicule de leur nom avaient une ressource : ils le latinisaient. Le père Canard (en latin *anas*), confesseur de Louis XIV, prit celui de Strabo. Un Gaucher s'appela Scævola, parce que ce Romain ayant brûlé sa main droite devint gaucher. Un pauvre diable de clerc chargea hardiment son nom de Bout-d'Homme en celui de *Virutus* (diminutif de *vir*, homme).

Le docte Baillet a signalé jadis une longue série de modifications de noms adoptées par des écrivains. Casaubon s'appela *Hortibonus* (Casan, en ancien Dauphiné, veut dire jardin : *hortus*) ; Mélanchton, l'ami de Luther, portait le nom allemand de Schwartzerd (terre noire), qu'il traduisit en grec. Un médecin du nom de Dubois devint le docteur Sylvius. Sans-Malice, médecin de François Ier, s'appela Akakia.

On voit que de tout temps beaucoup de particuliers ont, de leur propre initiative, pour des raisons plutôt vaines, altéré ou entièrement modifié le nom que leur assignaient les actes de l'état civil sans se soucier de réclamer une sanction. Dans la suite, la possession a fait loi et ils n'ont pas été inquiétés.

Aujourd'hui, cependant, les abus ayant été nombreux, on veille généralement avec un soin jaloux sur la propriété des noms. On ne permet même plus aux romanciers et aux auteurs dramatiques de donner à leurs personnages des noms choisis au hasard dans le Bottin.

Quand le légitime propriétaire d'un nom proteste contre l'emploi qui en est fait au théâtre ou dans les romans, le Tribunal lui donne toujours raison et oblige l'écrivain à modifier le nom qu'il a usurpé très involontairement.

Alfred de Musset, de peur de froisser à ce sujet quelque contemporain grincheux, avait soin, lui, de demander des parrains pour ses créations aux *Mémoires* de Casanova. Eugène Sue recourut aux ouvrages du marquis de Sade, à qui il emprunta notamment les noms de Rodin et de Cardoville.

Meilhac et Halévy ont choisi dans Rétif de la Bretonne les noms qu'ils attribuaient à leurs héros. Mais leur Tricoche, ils l'ont trouvé sur une enseigne du faubourg Poissonnière, près du Conservatoire. M. Tricoche a laissé faire. A-t-il eu tort ? A-t-il eu raison ? La question est très discutable. Il est certain que Tricoche, grâce à une simple fiction, sert à désigner un caractère peu estimable.

INFORMATIONS DIVERSES.

Le procès de béatification de Jeanne d'Arc

Mgr Touchet, qui est chargé de poursuivre l'instruction du procès béatifiant de Jeanne d'Arc, devant la cour de Rome, vient de partir pour la Ville Eternelle. Il emporte la sentence rendue par le tribunal ecclésiastique qu'il avait constitué à Orléans pour le procès *de non cultu*.

Après une enquête très minutieuse et l'audition de nombreux témoins, ce tribunal a constaté qu'il n'y avait eu aucun culte public ou ecclésiastique rendu à Jeanne d'Arc.

C'est là une condition absolument nécessaire à la béatification.

Il paraît que la baleine tend à disparaître. La baleine s'en va.

Il est grand temps d'aviser, paraît-il, sans cela que deviendraient les corsetiers ?

Si l'on n'y prend garde, il faudra que les directeurs des aquariums maritimes, les Lacaze-Duthiers, les Jousset de Bellesme, etc. etc., fassent construire des bassins spéciaux pour élever des baleines et procéder au repeuplement des mers fréquentées par ces cétacés.

Toujours est-il que l'industrie baleinière n'a plus guère d'activité qu'à San-Francisco. C'est là qu'est le marché central des fanons. C'est là que se traitent toutes les affaires.

Depuis cinq ans, la moyenne annuelle de vente est de 420,000 livres de fanons par an.

En 1893, il a été pris 298 baleines, fournissant près de 900.000 livres de fanons. En 1894, la pêche a été moins importante et on n'a pris que 87 baleines.

La baleine s'en va !

Qui veut se livrer à l'élevage de la baleine ? Il y a plus d'argent à gagner qu'à l'élevage des lapins !

Les origines du football.

En voici une à laquelle on n'a certes pas songé. C'est une curieuse coutume qui existe depuis un temps immémorial dans une petite commune de France, le hameau de Gourbesville (Manche).

Au début de l'année qui suit le mariage des jeunes gens dont la conduite a été irréprochable, quelques gars vont demander aux nouveaux époux une pelote qui doit être garnie de pièces d'argent. Deux camps se forment alors pour s'emparer de la pelote, qui est lancée par la demoiselle d'honneur. Pour être déclaré vainqueur, il faut que celui qui a la pelote entre les mains soit sorti des limites de la paroisse.

Le groupe victorieux se partage le montant de la pelote ou le rapporte aux époux qui sont obligés, en ce cas, d'offrir un plantereux repas.

Cette distraction ne va pas, naturellement, sans quelques fractures ou luxations.

Les chevaux pour rien !

Les journaux agricoles du Nouveau-Monde se plaignent amèrement de la mauvaise situation du marché en ce qui concerne les chevaux.

L'Américain a assez de cette si noble conquête ! En effet, il y avait aux Etats-Unis 16 millions de chevaux, dont la valeur, comparée à ce qu'elle était il y a dix ans, a baissé de 65 0,0

Tout naturellement le cheval vaut moins cher parce qu'il est moins demandé, et il est moins demandé parce qu'il n'est plus employé pour le service des véhicules publics, qui marchent à la vapeur et à l'électricité.

D'autre part, les particuliers, s'étant pris de passion frénétique pour la bicyclette, ont délaissé aussi le cheval. Il s'est vendu là-bas 200,000 bicyclettes en 1894 ; il s'en vendra peut-être 300,000 en 1895. Beaucoup de personnes préfèrent une machine qui ne marche pas, à un cheval qu'il faut nourrir.

Qu'adviendra-t-il de tout ceci ? Nous n'en savons pas encore là sur le vieux continent, mais cela pourra venir.

Pauvres chevaux !

On raconte que la nouvelle de l'élection de M. Félix Faure à la présidence de la république, connue à Londres le jeudi soir, à sept heures quarante-huit, et transmise immédiatement dans l'Amérique du Sud par les câbles et lignes des compagnies Eastern, Brazilian, Submarine et European and Pacific, est arrivée à Valparaiso (Chili) et y a été publiée à sept heures cinquante quatre minutes du soir (heure de Londres), soit dans l'espace de six minutes !

DREYFUS A LA ROCHELLE.

Le départ de l'ex-capitaine Dreyfus pour l'île de Ré a été annoncé.

Le train amenant le condamné était parti de Paris Montparnasse (*rive Sud*) à 11 heures 25 du soir. Dreyfus était dans une voiture cellulaire. Afin de faire diriger ce wagon sur la Pallice par l'embranchement reliant la Rochelle à son nouveau port, on a laissé le véhicule tout l'après-midi sur les voies, à partir de midi 57 heure de l'arrivée du train. Le bruit se répandit aussitôt en ville que Dreyfus était à la gare ; une foule énorme s'est rendue de ce côté.

Pour donner le change à la foule, dit une dépêche de l'agence Havas, les postes de la prison avaient été doublés ; les soldats faisaient la haie, baïonnette au canon.

La plus grande partie du public néanmoins stationnait aux environs de la gare.

Pour éviter toute manifestation, on décida de le faire passer par la cour du départ et non par la cour d'arrivée. On y parvint, après une circulation difficile, à six heures et demie.

A ce moment, la foule était immense. On songea à le faire sortir de l'autre côté de la gare et on le conduisit à la galerie de l'économat entre plusieurs agents de la sûreté ; mais malheureusement la porte de cette galerie était fermée et on essaya de la forcer.

On réussit enfin. Le condamné sortit. La foule se porta immédiatement de son côté. Beaucoup de personnes avaient allumé des allumettes bougies afin de voir sa figure.

Le condamné, enveloppé dans un grand caban, marchait impassible, la tête baissée ; sous le capuchon, qui laissait le visage dans l'ombre, on remarquait les traits immobiles, le teint blême.

Ne pouvant réussir à ouvrir la barrière, on fit repasser le condamné par la salle d'arrivée. Là se produisit une bousculade. Des coups de canne, des coups de poing ont été portés à Dreyfus. Les agents de la sûreté et les deux ou trois gendarmes qui l'accompagnaient n'ont pu le protéger contre la fureur de la foule qui criait : "A l'eau ! A mort le traître !"

On a fini par le traîner, plutôt que de le laisser marcher, jusqu'à un omnibus qui devait le mener au port de la Pallice.

La foule a renouvelé ses manifestations. Les carreaux de l'omnibus ont été brisés à coups de pierres. Enfin l'omnibus est parvenu au port de la Pallice où Dreyfus a été embarqué sur le vapeur *Nénuphar*, qui l'a conduit immédiatement à l'île de Ré, où il est arrivé entre neuf heures et neuf heures et demie du soir.

Un journal de la Rochelle, la *Charente-Inférieure*, complète ces renseignements par les quelques détails suivants, reproduits sans réserves :

Dans la soirée le condamné s'est fait apporter du buffet de la gare une aile de poulet, une tranche de jambon glacé, puis il a bu un café froid. Ajoutons qu'il aurait pu même se faire servir de bons vins, car il avait comme monnaie de poche 417 francs.

Au moment où la voiture est sortie de la gare, une personne a cassé un store d'un coup de poing sans atteindre le condamné.

D'après le même journal, d'autres manifestations ont eu lieu à la Pallice et à Saint-Martin-de-Ré :

Beaucoup de curieux se trouvaient à la Pallice. Même manifestation qu'à la Rochelle. Des cris : "Mort au traître !" se sont fait entendre.

La gendarmerie de Lalen était de service pour maintenir l'ordre.

A Saint Martin, plus de cinq cents personnes attendaient sur le quai. Au moment où Dreyfus apparaît entre ses gardiens, mêmes manifestations, qu'à la Rochelle et à la Pallice.

Des cris : "A l'eau, le Prussien ! A mort, Dreyfus !" se font entendre, du quai jusqu'à la porte de la citadelle.

Dreyfus, avant d'être mené à sa cellule, a été conduit dans le bureau du greffier.

Le traître aurait déclaré qu'il est innocent et que, dans trois ans, si on n'avait pas reconnu son innocence, on pourrait lui donner un revolver et qu'il se ferait sauter la cervelle. Il aurait dit aussi qu'il comprenait parfaitement la manifestation dont il venait d'être l'objet, qu'il aurait fait de même vis-à-vis d'un traître.

Revue des Deux Mondes.

Sommaire de la livraison du 15 janvier 1895. I. — L'Armature, troisième partie, par M. Paul Hervieu. — II. — La Démocratie Historique : La Suisse, par M. Charles Benoist. — III. La Fin du Second Empire—III. La Dernière Année, par M. Etienne Lamy.— IV. L'Exposition de 1900 à Paris.—Programme et Concours, par M. le comte Alphonse de Calonne.—V. La Peinture Anglaise Contemporaine.—III. Ses Caractéristiques, par M. Robert de La Sizeranne.—VI. Les Débuts du Ministère de Hardenberg et la Réforme Financière (1810-1811), par M. Godefroy Cavaignac.—VII. Les Orchidées, M. Edmond Plauchut.—VIII. Revue Littéraire.—Benjamin Constant, d'après son *Journal intime*, par M. René Doumic.—IX. Chronique de la Quinzaine. Histoire Politique et Littéraire par M. Francis Charmes.—X. Bulletin Bibliographique.

Voyageurs arrivés aux principaux hôtels.

Hôtel Grunewald—F A Foster, New York ; H A Nitherell, Chicago ; W L Darvea et femme, New York ; J O King, Cleveland, O ; R McEntyre et femme, Pittsburgh, Pa ; W H Burroughs, Newark, N J ; Geo L Haven, New York ; J F Matthai, Baltimore, Md ; Walter S Haines, Chicago ; L L Marie, Henry Schaefer, F Von Frankenberg, New York ; W F Morison, H F White, Cedar Rapides, Iowa ; H A Humphry, Faulkton, Sud Dak ; F C Godfard, W T Varnis, Boston ; R T Gibbs, Mansfield, O ; R E Habib, St Louis, Mo ; Wm A Brock et femme, Memphis, Tenn ; A McKenzie, New York ; H Mondin, Baltimore ; Robt E Libby, Atlanta, Ga ; Frank Zack, San Francisco, Cal ; F Hickock, Columbus, O ; Louis Mayer, Baton Rouge, Lne ; W B Holton, Chicago ; A Wilkins, Dallas, Texas ; H J Lutcher, Orange, Tex ; G B del Monte, San Antonio, Tex ; T J Hall, Dayton, Ohio ; J W Kline, Philadelphie, Frank S Shipman, N Y ; L V La Tosse, Montgomery, Ala ; M et Mme Jno C Haines, Mme N J Roberts, Chicago ; S P McCutcheon, N Y ; Mr et Mme J Bancroft Ellis, Angleterre ; Ed Wilcox et femme, Memphis, Tenn ; J H Rohde, West Baton Rouge ; J B Skinner, P M Skinner, Chicago ; Edward A West, Chicago ; W K Ballwin, Canton, Miss ; Chas Horton et femme, Mlle Ida Hesdon, Sioux City, Iowa ; W R Kenyon et femme, W H Kelly et femme, Owensboro, Mich ; Adolf Roppel, Texas ; J M Chonn et femme, Hibery, Ky ; Ed Inchapt, Chicago ; Robt Barnett et femme, San Francisco ; F G Rasman, Providence, R I ; Chas Reu ch et femme, ville ; Loui J Frank et femme, Redwood City, Cal ; D Rich, San Francisco ; Wy Downe, J D Normand, San Francisco ; Justers Wesly, Mayavil e, Wm F White, Nevigans ; Mme H C Coleman et 3 enfants, Mme M A Ellis, Chicago, Ills ; J F Dougherty, San Francisco ; M M Shields, San Francisco ; Walter D Reed, Dallas, Texas ; Chas T Parsons et femme, Burlish Smith, New York ; E T Bryant, Philadelphie ; T F Pryor, Nlle Orléans ; John Evans, Pittsburgh, Pa ; J D Perkins, Memphis ; Frank Taylor, St Louis ; P H Fnechs, Magnolia, Miss ; Dr Jas Bordeny, Hesshurst, Miss ; C Campbell, Chicago, J W Kline, Philadelphie ; Thos J Hart, New York ; A B Hunn, Chicago Ill ; J N Harrison, New York ; T Warthington, Birmingham, Ala ; W L Washington, femme et gardienne, Californie ; H C Tompkins, H D Clayton, Ala ; C A Hoffleimer, Cincinnati ; J B Levy et femme, Bastrop, Lne ; H S Barker, femme et enfant, R El Hott, Milier et femme, NY ; H F Allen, Poplarville, H P Counter, St Louis, Mo ; W J Belding et femme, Orkville, Tex ; W H Woodard, New York ; V A Goddard, Saginaw, Mich ; Sam Kohn, New York ; H F Boyce, Providence, R I ; G S Dickinson et femme, Chicago ; Edwin S Fox, Mexico City ; W P Ayer, Galveston, Tex ; H A Lynch et femme, Richmond, Va ; R R D rey, Waco, Tex ; H C Gorvit et femme, Milwaukee, Mich ; J S Mith et femme, Milwaukee ; J A Allen, Chicago, Ill ; Chas H Brown, Pearington, Miss ; C A Jewett, et femme, Sioux Fall ; L B Josephs, Fred Herzog, Sam'l Herzog, Leo Leon, N Y ; J P Snelling, White Castle, Lne ; F C Willard, Sherman, Texas.

Hôtel Déséchaud. Jas W Allen, femme et enfants, Athens, Ala ; E F Locke, Washington, D C ; Frank J Lennes, St Louis, Mo ; A J Dove, femme et fils, Greeno, Iowa ; Sam Wais, Henry Bauman, Jno W Grephen, Geo J Reily, Louisiane ; Mme F Zappi, Suisse ; Mme Tonella, Galveston, Texas ; F W H ll, Philadelphie, Pie ; F A Hyatt, Sabine, Texas ; Mlle Lillian Bishop, Collin's Company ; Mme B D Le Gras, Mme Geo W Sweney, Galveston, Texas ; F W Ward, Alfred Murs, Mlle Ma y W-rren, Shephard, New York ; R J Hamilton, Lima, O ; Walter D Windham, Stone, Ala ; Frank H Cunnan, Mlle Mary Cunnan, Mme Cunnan, Louisville ; M M Warren, Washington, D C ; H C Smith, St-Bernard, Lne ; Mme S A Rattan et fils, Macon, Gis ; Louis Kletz, Bâton Rouge, Lne ; L H Ziegler, St Louis, Mo ; Phil C Clark, New York ; O Christophe, Goldsden, Ala ; Jas P Renner, St-Louis ; J L Howard, Cincinnati O ; B C Williamson, New Albany ; M et Mme W J Wewster, Louisville, Ky ; S P Reed et W T Powell, San Francisco ; Hon T S Ford, Columbia, Miss ; J Ida Ford, Scranton, Miss ; Hon E J Bowers, Bay St-Louis, Miss ; C R Lackay et et Mme R M Lackay, Chicago, Ill ; J H Hinton, Lumberton, Miss ; G H Honse, Moss Point, Miss.

Hôtel Schmulz—R W McGarvie, San Francisco, Cal ; Jos Hirschmuth Lne ; Thos J Leary, New-York ; C A Gunne, Savannah Gie ; J L Klein, New York ; N S Marx, Chicago ; J J Bennett, Ft Worth, Tx ; E A Ross, Nashville, Tenn ; N P Givens et femme, Dallas, Tex ; W R McCarthy, Denver, Col ; J T Morgan, Boston, Mass ; B A Lovejoy, Cincinnati O ; Wm P Wainwright, Houston, Tex ; A J Greenwall, New-York ; L A Hart et femme, Mlle Hart, Little Rock, Ark ; Jas B Blake, Galveston, Tex.

C. LAZARD & CO, LDT.
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

FERERRE—Décédé lundi, 4 février 1895 à 6.30 heures du matin à l'âge de 75 ans, FRANÇOIS FERERRE, natif de France. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invité à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 2 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, 140 rue Dauphine.

MESSE FUNEBRE.

Une messe funèbre sera dite, mardi, 5 février 1895 à 7:30 heures du matin à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de FRANÇOISE SULPICE, décédée à Bordeaux, France. Les amis et connaissances des familles Eugène V. Sulpice et Raymond Serié, sont respectueusement invités à y assister. 3 fév—2f

MESSE DE REQUIEM.

Les connaissances et amis de feu LEOPOLD MERCIER sont respectueusement invités à assister à la messe solennelle de Requiem, qui sera célébrée pour le repos de son âme, à la Chapelle de l'Asile des Orphelins de Ste Marie, le Jeudi 17 courant, à 9 heures. 3 fév—

MESSE FUNEBRE.

Il sera célébré vendredi le 8 février, à l'église du Sacré-Cœur, rue Canal et Lopez, à 8 heures A. M., une grand'messe de requiem pour le repos de l'âme de feu MME G. PIRAINO. Les amis et connaissances sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de son époux et de ses enfants.
3 fev—3 5 6 7

Nous Garantissons la Pureté de nos Produits.
—TELEPHONE 1010.—
TO-KALON
DEPOT DE VINS.
Anciens No 129, Nouveaux Nos 337 à 341
Rue Royale, coin Toulouse,
NOUVELLE-ORLEANS.
VINS ROUGES,
Vins Blancs, Sauternes et Riesling
TO-KAY.
Angelica, Muscatelle,
PORTO, SHERRY, CHABLIS,
Blackberry Brandy,
BRANDY
Le plus pur venant du Raisin, etc.
Tous les Ordres Sollicités sont Immédiatement Remplis.
Toute Marchandise achetée est délivrée sans frais à domicile.
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT.
22 sept—1an

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Encognure des rues White et Labarpe—Nouvelle-Orléans, Lne., le 4 février 1895.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, qu'une réunion spéciale des actionnaires est par le présent appelée pour le 8me jour de mars 1895, à midi, au bureau de la compagnie, dans le but de prendre en considération l'opportunité d'autoriser le bureau des directeurs à émettre des bons de la Compagnie jusqu'à concurrence de trois cent mille dollars ($300,000 00) devant être garantis par hypothèque sur les biens mobiliers et immobiliers de ladite compagnie. Les dits bons devant servir à la construction et à l'achat du matériel du chemin de fer électrique sur les voies ferrées de ladite Compagnie et pour acquitter la dette hypothécaire existant actuellement contre la compagnie.

L. N. PETITPAIN,
5 fév—5 an 8 mars inc Secrétaire.

JULES ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU,
AGENT D'AFFAIRES,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O. Box 113. 29jan—1an

Le 1er décembre 1894.

La Banque Nationale de la Louisiane et la Banque Nationale de la Nouvelle-Orleans, agents fiscaux de la New-Orleans Traction Company, Limité, offrent à vendre un montant limité de Lire hypothèque de 50 ans des bons d'or de cinq pour cent de la New Orleans City and Lake Railroad Company et de Lire hypothèque de 50 ans des bons d'or de cinq pour cent de la Cresent City Railroad Company. Les coupons de chacun des bons payables à maturité seront Janvier et Juillet. Le principal et l'intérêt des bons ci-dessus sont payables en or.

R. M. WALMSLEY,
Président de la Banque Nationale de la Louisiane.

ALBERT BALDWIN
Président de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans. 2 déc—

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1895 — A l'assemblée annuelle des actionnaires, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été élues directeur